

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE FRANCOIS-RABELAIS DE TOURS

SEANCE DU 20 AVRIL 2015

DELIBERATION N°2015-21

OBJET : Compte-rendu de la Commission des moyens.

LE CONSEIL,

Vu le Code de l'éducation, et notamment son article L712-3,

Vu les statuts de l'Université, et notamment son article 16,

DECIDE

D'APPROUVER à l'unanimité les mesures ayant reçu un avis favorable de la commission des moyens.

Fait à Tours, le 22 avril 2015

Le Président,



Loïc VAILLANT